

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner**

**l'Exposé de motifs et projet de budgets des charges et revenus de fonctionnement de
l'Etat de Vaud pour l'année 2019 ainsi que d'investissement pour l'année 2019**

1. PREAMBULE

La minorité de la Commission est composée de M. Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

2. POSITION DE LA MINORITÉ

La minorité refuse le budget 2019 de l'Etat de Vaud tel que présenté par le Conseil d'Etat. Celui-ci favorise en effet les grandes entreprises et les riches actionnaires à travers de larges baisses d'impôt, ce qui entrave le développement des prestations à la population.

Avec un taux d'imposition du bénéfice à 13,79% en 2019 (contre 20,95% en 2018), couplé au maintien en 2019 des statuts spéciaux pour les multinationales, le canton de Vaud renforce sa position de paradis fiscal. Cette évolution n'est pas seulement négative pour la population du canton qui doit supporter une charge fiscale croissante en lieu et place des grandes entreprises, mais aussi à plus large échelle. La politique de sous-enchère fiscale vaudoise entraîne en effet des conséquences négatives en particulier pour les pays pauvres, qui voient leurs ressources affaiblies par le transfert de bénéfices pratiqué par des multinationales basées notamment sur sol vaudois.

Si la haute conjoncture économique (croissance d'env. 3% en 2018 en Suisse et de 3,3% dans le canton) permet, pour le moment, d'éviter le basculement des finances cantonales dans les chiffres rouges, en dépit du cadeau fiscal massif aux grandes entreprises, il n'en va pas de même pour les finances communales. Celles-ci sont en effet déstabilisées par la baisse du taux d'imposition des bénéfiques. Cette situation entraîne non seulement des hausses d'impôt, et donc un transfert de la charge fiscale des grandes entreprises et de leurs actionnaires vers la population, mais aussi des plans d'économies qui affectent des prestations essentielles comme l'accueil parascolaire des enfants. Lorsque, tôt ou tard, la croissance économique ralentira dans le canton, ces problèmes deviendront encore plus aigus.

Pour l'heure, le développement des prestations cantonales à la population est déjà insuffisant dans le budget 2019. La croissance des dépenses de 2,5% au budget 2019 doit ainsi être relativisée en rappelant que le taux d'inflation est prévu à environ 1% pour 2019 et que la croissance démographique avoisine également 1% par an.

L'évolution budgétaire prévue ne permettra pas de résorber, entre autres, les importants retards dans le traitement des demandes de subsides par l'Office vaudois de l'assurance-maladie, la pénurie de places en crèches, qui plongent des centaines de parents dans des difficultés, ou encore les carences de personnel administratif et soignant dans certains services des hôpitaux cantonaux qui rendent très difficiles les conditions de travail et de prise en charge des patients¹. La minorité déplore en outre que les revalorisations salariales annoncées par le Conseil d'Etat pour les quelque 1200 employés à très bas salaires au sein de la fonction publique cantonale n'entrent pas en vigueur au 1^{er} janvier 2019, mais soient ajournées à 2020. Enfin, le budget 2019 de l'Etat de Vaud est insuffisant en matière écologique, en particulier s'agissant du soutien au développement des énergies renouvelables, aux économies d'énergie et aux projets visant la préservation de la biodiversité.

¹ Pour ce dernier aspect, voir : *24 Heures*, « Les soignants se plaignent d'un manque de personnel "catastrophique" », 9 octobre 2018.

Compte tenu de ce qui précède, durant l'examen du budget Département par Département, la minorité proposera les amendements suivants, qui ont déjà été soumis en Commission des finances :

DFJC :

Protection de la jeunesse

+ 360 000 fr. pour 3 équivalents plein temps (EPT) supplémentaires dans les Offices régionaux de protections de mineurs afin d'améliorer la prise en charge de jeunes en difficulté

DSAS :

Administration générale du SASH

+ 480 000 fr. pour 4 EPT supplémentaires à l'OVAM afin de réduire le retard dans le traitement des demandes de subsides

Service de prévoyance et d'aides sociales

+ 120 000 fr. pour 1 EPT supplémentaire à l'Office cantonal des bourses d'études pour réduire le retard dans le traitement des dossiers de demandes de bourses

Système de santé

+ 3 mios fr. pour le CHUV : renforts d'EPT dans les services (personnel soignant et administratif)

+ 3 mios fr. pour les hôpitaux régionaux : renforts d'EPT dans les services (personnel soignant et administratif)

DEIS :

Dir. Générale agriculture, viticulture et aff. vétérinaires

+ 240 000 fr. pour 2 EPT supplémentaires d'inspecteurs au Service de la consommation et des affaires vétérinaires pour un meilleur contrôle des denrées alimentaires²

Service de la population

- 2,07 mios fr. : suppression de la contribution cantonale pour la détention administrative des étrangers

+ 500 000 fr. : augmentation des moyens du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme en vue d'un renforcement des subventions aux cours de langue et autres projets (plusieurs associations voient leurs demandes de subventions refusées en raison de moyens insuffisants)

DIRH :

SG

+ 6 mios fr. : augmentation de la subvention aux institutions d'accueil de jour des enfants visant en particulier à empêcher la dégradation des taux d'encadrement dans l'accueil parascolaire, en accordant un financement cantonal additionnel pour les communes refusant d'appliquer les normes revues à la baisse par l'EIAP

DFIRE :

Dir. générale de la fiscalité

+ 480 000 fr. pour 4 EPT supplémentaires à l'inspectorat fiscal pour une meilleure lutte contre la soustraction et la fraude

² 24 Heures, « L'inspection des aliments est sous-dotée pour sa mission », 17 mai 2018 ; voir aussi dans le rapport de majorité sur le budget 2019 l'observation votée par la Commission des finances à ce sujet.

Durant l'examen des modifications législatives proposées par le Conseil d'Etat dans le cadre du budget, la minorité proposera également les amendements suivants, déjà soumis en Commission des finances :

- Loi sur les impôts directs cantonaux :

Art. 277c al. 5 : « l'impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux et des sociétés coopératives est de **4,5%** du bénéfice net. »

Art. 277k al. 1 : « Les réserves latentes (...) sont imposées (...) au taux de **3_{1/3}%**. » (Explication : la minorité s'oppose à la fixation d'un taux d'imposition spécialement bas pour les multinationales, à travers la dissolution des réserves latentes, pour la période de 5 ans suivant la suppression des statuts)

- Loi sur la rémunération des membres du Conseil d'Etat :

Art. 2 al. 4 : « Le Conseil d'Etat fixe par arrêté... (sans changement). **Les montants des forfaits prévus aux alinéas 1 et 2 ne peuvent excéder 8% des salaires des membres du Conseil d'Etat.** »

- Décret sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud :

Art. 1 al. 4 : « Le Conseil d'Etat rémunérera... (sans changement) : **3,75% du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2019.** »

La minorité s'oppose en outre à ce décret sur la Caisse de pensions, car celui-ci met une pression financière excessive sur la Caisse et transfère une part accrue des risques liés aux placements sur les employé.e.s de l'Etat.

3. CONCLUSION

En conclusion, la minorité appelle à soutenir les amendements proposés ci-dessus. Si ces derniers sont rejetés par le Grand Conseil, la minorité refusera le budget.

Lausanne, le 14 novembre 2018

Le rapporteur :
(Signé) Hadrien Buclin